

## Le Centre de services scolaire des Laurentides accueille favorablement l'annonce du projet de loi 19

**(Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 mars 2023) – Le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) appuie le projet de loi 19 qui vise à favoriser la persévérance scolaire des jeunes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.**

Le CSSL est bien au fait que la majorité des élèves du secondaire occupent un emploi à temps partiel et que ces données sont en hausse, on parle aujourd'hui de 80 % des élèves de cinquième secondaire et de près de 50 % des élèves de première secondaire. Concerné par ces statistiques, il se réjouit qu'une loi vienne encadrer la proportion des heures permises chez les jeunes au bénéfice de la réussite éducative.

« Nous sommes heureux de cette annonce, nous étions préoccupés depuis longtemps par les chiffres en hausse et nous pensons que c'est une mesure nécessaire qui favorisera la persévérance scolaire. », affirme Sébastien Tardif, directeur général du Centre de services scolaire des Laurentides.

Occuper un emploi à temps partiel peut être bénéfique pour plusieurs raisons comme le développement du sens des responsabilités et de l'autonomie, l'acquisition de compétences, les apprentissages collectifs, etc. Cependant, au-delà de certaines heures, cela peut créer un déséquilibre important.

Notre région évolue dans une économie de services et le travail des mineurs s'y prête, cependant, l'annonce du dépôt de la pièce législative par le ministre du Travail, Jean Boulet représente un cadre défini grâce auquel il sera possible d'équilibrer la conciliation études-travail.

En ces temps de pénurie de main-d'œuvre, il est compréhensible que les entreprises, cherchant des solutions à court terme, aient misé sur les jeunes qui ont répondu présents. Toutefois, à long terme, il est souhaitable de pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et une population éduquée. Favoriser la persévérance scolaire relève donc d'une responsabilité collective.

-30-

**Source : Marie-Mai Pagé Scherer**

Coordonnatrice

Service du secrétariat général et des communications du CSSL

Tél. : 819 326-0333, poste 21400

[pagescheremm@csslaurentides.gouv.qc.ca](mailto:pagescheremm@csslaurentides.gouv.qc.ca)